

16/06/2010 17:40

« Pour les exclus, l'hiver prochain ne ressemblera pas aux précédents »

Le secrétaire d'état au logement Benoist Apparu maintient le calendrier de la réforme du dispositif d'hébergement et d'accès au logement

ENTRETIEN

Benoist Apparu

Secrétaire d'état au logement

La Croix : Est-il raisonnable de fermer des places d'hébergement, alors qu'on ne trouve pas de logements disponibles pour les publics précaires ?

Benoist Apparu : Nous ne touchons pas aux 113 000 places d'hébergement pérennes tout au long de l'année. Ce sont les 11 000 places de mises à l'abri hivernal que l'on ferme progressivement au printemps.

En cinq ans, la France a doublé le nombre de places mais cela ne résout pas le problème de l'encombrement de l'hébergement, car les personnes s'y installent pour ne plus en sortir. La logique de la « refondation » de la prise en charge de l'exclusion sur laquelle nous nous sommes entendus avec les associations est d'en finir avec le «tout hébergement» pour mener une politique du logement d'abord.

J'ai ainsi adressé deux circulaires aux préfets pour qu'ils réservent des logements sociaux aux publics des centres d'hébergement. Résultat : 9000 personnes ont pu trouver un toit cet hiver, ce qui a permis de libérer autant de places en hébergement. C'est le cercle vertueux qu'on veut instaurer. Le «logement d'abord» est devenu la priorité de l'État.

Cela peut-il fonctionner dans les zones où il y a pénurie ?

Dans les régions en tension, nous avons développé le dispositif « solibail », qui permet à des associations de jouer un rôle d'intermédiaires entre le locataire et un bailleur du parc privé. Nous avons ainsi capté 1500 logements privés et relogé 2700 personnes depuis le début de l'année.

De plus, j'ai engagé les préfets de la région Île-de-France à reconquérir leur contingent de logements sociaux dont ils avaient, au fil des années, perdu la trace. C'est fait. On a reconstitué 95% de ce contingent. Cela devrait permettre 5000 attributions supplémentaires par an. J'ai fixé l'objectif que 50% de ces logements soient destinés aux publics prioritaires, Dalo ou sortants d'hébergement.

Vous voulez réorganiser tout le dispositif de prise en charge des exclus pour l'hiver prochain. Les associations dénoncent une réforme menée au pas de charge...

L'enjeu est de mutualiser les moyens, de coordonner les associations et de personnaliser le suivi des exclus. Je comprends les inquiétudes et même les critiques. Mais nous ne faisons pas cela pour le bien-être des services de l'État ou des associations, mais pour ceux qui vivent à la rue. Cette réforme demande une révolution culturelle dans le fonctionnement des associations et des services de l'État. Ce changement culturel est difficile pour tout le monde.

J'avais accepté de retarder de quelques mois sa mise en place mais je ne reculerai plus. L'hiver prochain ne ressemblera pas aux précédents, tous les outils d'une nouvelle gouvernance seront en place. La refondation de ce secteur est difficile mais je redis aux associations qu'il faut, ensemble, se soutenir, oublier nos habitudes respectives au profit de ceux qui sont à la rue. Cela en vaut la peine.

La nouvelle répartition des responsabilités entre l'État et les collectivités locales ne

compromet-elle pas votre «révolution»?

La réforme de l'État et la révision générale des politiques publiques sont une nécessité. On n'arrêtera pas la réforme de l'État ni la refondation de la prise en charge de l'exclusion. Nous ferons les deux de front.

Peut-on réformer à moyens constants ?

La loi de finance 2010 n'était pas la hauteur des crédits consommés en 2009. J'ai obtenu une rallonge de 110 millions d'euros qui nous permettra d'atteindre un budget de 1,2 milliard d'euros. On dispose des moyens financiers pour conduire la réforme.

Son but n'est-il pas de réaliser des économies ?

Pas à court terme. L'objectif est d'abord d'apporter de la transparence et de la prévisibilité pour obtenir des budgets sincères et d'arriver à contractualiser sur trois ans avec les associations. Aujourd'hui, elles ne savent pas ce dont elles disposeront à trois mois.

Recueilli par Bernard GORCE